

MAIRIE DE LE BOULOU

CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023 – 01

SÉANCE du 28 février à 18h00

PRÉSENTS : Jean-Claude FAUCON 1^{er} adjoint, Rolande LOIGEROT 2^{ème} adjoint, Hervé CAZENOVE 3^{ème} adjoint, Aline MOSSÉ 4^{ème} adjoint, Carlos GREZES 5^{ème} adjoint, Jean-Marc PACULL 6^{ème} adjoint, Stéphanie PUIGBERT 7^{ème} adjointe, Christian ERRE, Caroline ROCAS, Claude MARCELO, Catherine PEYTAVI, Véronique GANDOUNALLET, Pierre VERCLYTTTE, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Claudine MARCEROU, Stéphane GRAU, Jean-Christophe BOUSQUET, Dominique NOËL, Alain GRANAT,

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : François COMES à Jean-Claude FAUCON, Catherine PUBIL-JUANOLA à Rolande LOIGEROT, Robert DUGNAC à Hervé CAZENOVE, Nadège HOFFMANN à Aline MOSSÉ, Sébastien BORREIL à Carlos GREZES, Anne LECLERCQ à Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Patrick FRANCES à Stéphane GRAU, Florent GALLIEZ à Jean-Christophe BOUSQUET

ABSENTS EXCUSES : Rose-Marie QUINTANA, Uriel BASMAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Caroline ROCAS

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur Jean-Claude FAUCON procède à l'appel des élus.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Monsieur Jean-Claude FAUCON demande s'il y a des remarques sur les décisions, les droits de non préemptions

Monsieur Jean-Claude FAUCON préside la séance et propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

Avant de commencer la séance, il est précisé que le dispositif d'enregistrement rencontre des dysfonctionnements.

Monsieur le 1er adjoint procède à l'appel des conseillers municipaux, constate que le quorum en seconde lecture est atteint puisque 22 membres sont présents, dénombre les procurations et déclare la séance ouverte à 18h.

En sa qualité de Président de séance, lit une déclaration invitant tous les membres de l'assemblée à faire preuve de mesure et de tempérance dans leur expression orale à l'occasion des débats.

Il indique à l'assemblée que les problèmes techniques de sonorisation alliés à la richesse des différents débats lors des séances précédentes et à la vacance de la direction générale, n'a pas permis de finaliser dans les temps les différents procès-verbaux.

01 – AVENANT RENOUVELLEMENT BAIL CINEMA LE MAJESTIC

Intervention de Monsieur le Président

Le Président de séance informe l'assemblée que les derniers éléments juridiques obtenus sont venus confirmés que ce point relève de la délégation de pouvoir du Maire et sera transmis en décision à l'assemblée. Sur le fond, la convention sera bien renouvelée pour un an à compter du 1er janvier 2023 avec une prise d'effet au 1er janvier 2022 permettant à la commune de régler l'arriéré de loyer qu'elle doit au titre de l'exercice précédent. Ce point est donc retiré de l'ordre du jour. La délibération concernant le bail du cinéma Le Majestic n'avait pas lieu d'être inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal du 21 février 2023.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Force est de constater qu'il est un peu dommage de repartir sur une convention d'un an, et pas comme les précédentes municipalités qui depuis de nombreuses années englobait la convention sur la totalité du mandat.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Je trouvais étrange qu'au sein de ce conseil municipal, on ne délibère pas sur une décision d'emprunt de 500 000 euros, et on demande au conseil municipal de délibérer sur une convention de bail à 14 000 euros.

J'ai donc la réponse, c'est un pouvoir du Maire. On en est arrivé à ce point-là.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Par contre, nous avons bien entendu en préambule, Monsieur FAUCON votre intervention sur la courtoisie des débats. Je tiens à préciser que cette courtoisie doit s'appliquer à la majorité municipale.

Donc, par rapport à certains conseillers municipaux qui font des réflexions, cette courtoisie s'impose aussi à vous.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Pour rebondir sur l'intervention de Monsieur BOUSQUET, je rappelle à tout le monde que Monsieur Patrick FRANCES a, au nom du groupe et en son nom, prévenu la Préfecture pour signaler que certaines interventions de la majorité au sein de divers débats étaient désobligeantes à notre égard.

02 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA COMMUNE DU BOULOU ET LE SYNDICAT MIXTE DE L'AUTOPORT

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

Le Président précise qu'en dépit de la dissolution programmée de ce syndicat et dans la mesure où aucun salarié permanent n'y exerce, il est nécessaire de renouveler la convention reprise en objet afin de gérer les affaires

réglementaires du syndicat. et De sorte, la gestion administrative et des opérations de dissolution est rendue difficile.

Pour apporter une aide en personnel et en savoir-faire, le syndicat mixte de l'Autoport et la commune du Boulou ont convenu par la présente convention de mettre à disposition au syndicat quatre agents de la commune dont les compétences vont permettre de mener à bien les opérations de dissolution du syndicat.

Conformément aux dispositions de l'article 61 et suivant la loi 84-53 du 26 janvier 1984, la commune du Boulou met à disposition les quatre fonctionnaires suivants :

- Monsieur Guillaume BENHAIEM, directeur général des services
- Madame Christèle QUINTA, rédacteur pôle urbanisme
- Madame Hélène HOMS, rédacteur pôle finances
- Madame Martine DEWEZ, rédacteur pôle marchés publics

Pour ces raisons, la commune du Boulou et le syndicat mixte de l'Autoport propose que soit décidé une mise à disposition de ces mêmes fonctionnaires au titre des dispositions de l'article 61, de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, laquelle est possible entre une collectivité territoriale et un établissement public.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Si vous repassez cette mise à disposition du personnel pour le syndicat mixte, nous sommes en droit de nous poser la question, à savoir que le syndicat mixte n'est pas dissout.

Après les articles parus dans l'Indépendant et le droit de réponse de Monsieur GOMEZ qui porte le projet Pyrénéo sur le Boulou qui disait qu'au 28 février 2023, la cession des terrains de l'Autoport serait réalisée.

Donc, avez-vous vendu les terrains de l'Autoport comme prévu par Monsieur GOMEZ aujourd'hui ?

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

Nous en parlerons lors des questions diverses où l'une de vos questions concerne ce sujet, car ce n'est pas à l'ordre du jour de ce point.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Vous voulez refuser le débat, sachez qu'en questions diverses, nous voulions évoquer « Socali », et nous avons décidé de retirer cette question.

J'aurais souhaité que nous puissions en discuter. Au dernier conseil municipal, nous avons pris connaissance de la signature d'un crédit au 2 décembre de 500 000 euros qui engage la commune sur vingt ans à un taux de 3,30% parce que vous nous n'aviez pas réalisé la recette d'investissement de la vente de ces terrains.

Je pense qu'aujourd'hui il est important de pouvoir en discuter car la vente a été annoncée dans les journaux et également par Monsieur le Maire lors de sa cérémonie des vœux.

Donc, je pense qu'il est essentiel de pouvoir en discuter ce soir et non pas dans la catégorie « questions diverses » après le conseil municipal

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

Ce n'est pas à l'ordre du jour de ce point

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Nous posons la question, à savoir « avez-vous vendu les terrains de l'Autoport ? »

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

Ce à quoi je vous ai répondu, que nous en parlerons tout à l'heure.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Nous ne retirerons pas la question « Socali ». Vous pourrez nous répondre.

Intervention de Monsieur Alain GRANAT

Juste une remarque sur la durée. A partir du 1^{er} janvier 2022 ou 2023 ?

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

2023

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAÏEM (Auxiliaire de séance)

Juste une précision sur cette mise à disposition. C'est un renouvellement, ce n'est pas la première fois que vous voyez cette convention. Qu'il y ait la vente ou pas, il faut encore un an, un an et demi pour liquider les actifs et le passif de ce syndicat. C'est pour cette raison qu'elle a été reproposée.

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal DECIDE A L'UNANIMITE

☞ **D'AUTORISER** le principe d'une mise à disposition de ces mêmes personnels selon convention prévue à cet effet par les dispositions de l'article 61 de la Loi n°0 84-53 du 26 janvier 1984 et du Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008

☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition annexée à la présente délibération et tous documents y afférents.

03 - REAMENAGEMENT DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE ET DEPLOIEMENT DU PARC DE VIDEOPROTECTION DE LA COMMUNE DU BOULOU

Intervention de Madame Aline MOSSE

Monsieur le Président introduit le sujet et cède la parole à Aline Mossé.

Dans le cadre du futur conseil local de sécurité, de prévention et de la délinquance, la commune ambitionne de restructurer sa police municipale afin de correspondre à la dimension de la ville, ainsi qu'au fait de notre situation transfrontalière pour le renforcement au quotidien de la sécurité de tous les habitants.

Pour rappel, le programme Petites Villes de Demain permet l'appui de la gendarmerie pour déployer un plan stratégique de contrat sécurité.

Pour cela, il faut poser l'installation de nouvelles caméras et le parc de vidéo protection serait de 25 à 37 caméras dans un premier temps afin

- de sécuriser davantage les abords des équipements communaux ouverts au public,
- de doter les services de la police municipale d'un centre de supervision urbain qui va s'appeler « CSU »,
- de raccorder le CSU aux services de police et de gendarmerie,
- et surtout moderniser les locaux de la police municipale qui ne sont plus adaptés et ce depuis pas mal d'années.

Le coût global de ce projet, à savoir l'aménagement de la police municipale serait de 67 250 euros.

Le complément du parc de surveillance pour un montant de 73 800 euros

Pour un coût total de 141 050 euros, avec des financements possibles de la subvention DETR pour 80%, soit 112 840 euros et un autofinancement de 20%, soit 28 210 euros.

Pour rappel, ce programme était bien au budget avec des travaux de 90 000 euros et des équipements pour 60 000 euros.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Vous prévoyez d'acheter 12 caméras de vidéosurveillance sur la commune.

Avez-vous d'ores et déjà l'autorisation de la Préfecture ?

Quels équipements publics souhaitez-vous affecter à ces nouvelles caméras ?

Intervention de Monsieur Hervé CAZENOVE

Pour les premières caméras, elles seront installées aux abords des ronds-points suivants

- le Casino, le Néoulous, Sabaté et aux Chartreuses

Ce sont toutes les entrées de ville.

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

Ces positions ont été faites avec l'appui et l'expertise de la gendarmerie

Intervention de Monsieur Hervé CAZENOVE

Nous avons une réunion prévue la semaine prochaine avec la gendarmerie pour parler de l'installation des dites caméras.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Sur l'aspect réglementaire, vous avez obtenu les autorisations de la Préfecture ?

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

La commission s'est réunie et le dossier est en préfecture, nous devons l'actualiser au titre de l'extension, et nous attendons le retour.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Comme vous déployez les caméras de vidéo protection, on avait cru comprendre que sur certaines zones de dépôts d'apport volontaire de déchets, vous aviez procédé, pour lutter contre les incivilités, à la pose de pièges photographiques.

Est-ce que vous abandonnez ces modalités de surveillance qui sont, à mon sens, complètement hors cadre et qui ne peuvent pas avoir de portées juridiques ?

Si jamais une personne est attrapée, vous la convoquez, vous lui faites part qu'elle a été prise par le piège photographique, il n'y a pas de cadre juridique et vous ne pouvez absolument rien faire. Seulement sermonner la personne qui elle peut se retourner contre la commune.

Intervention de Monsieur Hervé CAZENOVE

Ces pièges photographiques sont gardés car ils sont bénéfiques.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Oui, ils sont bénéfiques car cela permet d'attraper des personnes qui commettent des incivilités.

Par contre, je me pose la question « est-ce que réglementairement on a le droit de poser des pièges photographiques pour surprendre des êtres humains et non pas des sangliers qui se baladent au cimetière ou des lynx dans les Albères ? »

Je pense qu'au niveau juridique ce n'est pas opposable.

Intervention de Monsieur Hervé CAZENOVE

D'après mes informations, c'est légal mais je vais de nouveau vérifier.

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

Une demande de subvention a été faite sur ce dossier, le schéma a été fait.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Sur le schéma de demande de subvention, vous sollicitez la DETR à hauteur de 80%. Je trouve que c'est un montant très optimiste. Habituellement, on peut prétendre à hauteur de 20/30/40%, et là vous partez sur 80%.

Avez-vous eu un accord de principe pour ce montant là et ce niveau de pourcentage ?

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

On tape à toutes les portes et on verra ce que nous obtiendrons.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

C'est une chose de taper à toutes les portes. Si vous montez la subvention à hauteur de 80% et qu'au final on vous octroie 15%, l'auto financement va être globalement supérieur.

Intervention de Madame Aline MOSSE

C'est le principe d'un plan de financement. C'est une prévision, on tape sur le maximum. Évidemment, ce sera fait une fois que l'on aura obtenu l'accord de cette subvention.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Si jamais on avait besoin d'avoir une capacité d'autofinancement supérieur, vous recourez à l'emprunt ou pas ?

Intervention de Madame Aline MOSSE

Peut-être que l'on fera moins et peut-être que l'on aura recours à l'emprunt, on verra à ce moment-là. Cela reste une prévision mais les demandes vont être envoyées et nous demandons le maximum.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

A chaque fois, vous avez des taux de prévisions qui sont énormes. Là, c'est dans une démarche constructive pour vous alerter.

Intervention de Madame Aline MOSSE

Pas forcément énorme. On est sur le plan de la sécurité et je pense que l'on peut avoir des subventions.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Habituellement, la DETR subventionne à hauteur de 20/25% et vous demandez 80%.

Est-ce qu'ils se sont engagés à vous subventionner à hauteur de ces pourcentages-là ? Visiblement, non

Je vous alerte sur le fait que si de 80%, vous passez à 15/20%, l'auto financement va être beaucoup plus important.

Le rôle de l'opposition est aussi de vous alerter en vous disant que vous êtes un peu trop optimistes et on en reparlera plus tard lors des questions diverses.

Intervention de Madame Aline MOSSE

L'enjeu est que le personnel puisse travailler dans de bonnes conditions. Cela fait des années et des années que le local de la police municipale n'est plus aux normes.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

On est absolument par contre le fait que vous dotiez les agents de moyens supplémentaires. On vous dit juste que dans le montage du plan de financement, à notre sens, vous êtes trop optimistes sur le pourcentage que va vous allouer la DETR qui va avoir un impact moindre sur la capacité de l'auto financement de la commune.

Intervention de Madame Aline MOSSE

Si jamais c'était moindre, on ferait peut-être appel à d'autres financements. On cherche de tous les côtés de manière à avoir le maximum.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Vous cherchez à avoir le maximum, c'est transmis comme cela. Si vous n'incluez pas dans cette demande-là les autres sources de financement, ce ne sera pas clair pour la personne qui reçoit la demande. C'est juste ça que je veux vous dire.

Si vous faites appel au fonds interministériel de prévention de la délinquance qui habituellement pourvoit à aider les communes en termes d'équipements en vidéo surveillance, pourquoi ne pas l'avoir englobé dans ce schéma-là ?

Intervention de Monsieur Hervé CAZENOVE

Il faut dire que nous sommes un point stratégique à la frontière. Nous avons été conseillés par la police, la douane et la gendarmerie.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Nos propos ne sont pas de dire que les administrés ne méritent pas la sécurité et que les agents ne méritent pas de bonnes conditions de travail.

Quand on présente un plan de financement en conseil municipal, on présente un plan dans sa globalité avec

- DETR 20%, Région tant, Département tant, fonds interministériel tant

On ne fait pas 80% au départ en disant si l'on n'a pas, on fait « machine arrière » et on représente un autre plan de financement.

Ne vous méprenez pas sur nos propos qui ne sont pas de dire que nous ne sommes pas sur un point stratégique, on le sait bien.

On nous présente un plan de financement avec un taux DETR qui nous paraît un peu trop élevé.

Vous nous dites si l'on n'a pas 80%, on ira voir ailleurs.

Pourquoi, au départ lorsque l'on dépose le dossier, on ne voit pas tous les financeurs afin de présenter un plan de financement dans sa globalité ?

Intervention de Monsieur Carlos GREZES

C'est tout à fait légal de demander 80%, cela existe. Renseignez-vous.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Ce n'est pas se renseigner en fait. Nous sommes dans une démarche constructive, vous la rejetez tant pis.

J'espère que l'on ne verra pas repasser la même chose avec le refus de 80%, ce n'est que 20%, on fait appel à un autre fonds.

Vous n'entendez pas la remarque, vous l'éludez

Intervention de Madame Aline MOSSE

On entend. On fait appel à tous les financements possibles.

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITE

- ☛ D'APPROUVER la mise en œuvre de cette action
- ☛ D'APPROUVER le dépôt de toutes demandes de subvention auprès de tous les co-financeurs potentiels pour lesquels le présent projet serait éligible, et notamment l'Etat.
- ☛ D'AUTORISER Monsieur le Maire à en signer toutes les pièces afférents à ces demandes et à solliciter le taux d'intervention de subvention le plus élevé.

04 - ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE APPARTENANT A MONSIEUR FITOU MAURICE AYANT POUR OBJET LA REALISATION D'UN PARKING

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Ces deux acquisitions sont mitoyennes et ont pour objet la création de parking.

Je vous propose de les traiter concomitamment dans un souci d'efficacité mais avec un vote final séparé pour la forme.

Le premier terrain de Monsieur FITOU a une surface de 53 m² pour un coût de 13 000 euros, ce qui nous fait un prix de revient de 245 euros le m²

Le deuxième terrain de Monsieur BARBIER et Madame GARCIA a une surface de 223 m² pour un coût de 55 000 euros, au prix de 236 euros le m²

Afin de ne pas retarder les éventuelles signatures, nous passons le sujet en conseil municipal, mais je souhaiterais avoir l'engagement solennel que rien ne sera signé pour ces deux terrains plus le terrain de Monsieur ZANUY que nous avons passé lors du conseil précédent, tant que certaines affaires ne seront pas conclues.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

J'en ai parlé à Monsieur le Maire et il s'est engagé à signer une fois que ces problèmes de papier seront faits.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Je vous remercie Monsieur PACULL pour cette remarque, car j'allais aller dans ce sens-là en vous disant « est-ce que c'est vraiment le moment de continuer dans cette direction ? »

Pour rappel, l'achat total des terrains pour 360 000 euros pour un parking de 70 places, 240 000 euros prévisionnels de travaux vers des aménagements. Nous en sommes à 600 000 euros. Cela équivaut à peu près à 8 000/9 000 euros la place de parking.

Vous achetez les terrains à des prix qui sont ceux du constructible en lotissements, 249 euros le m²

Il était urgent, je pense, de ne rien faire, de ne rien signer pour l'instant tant que la vente des terrains de l'Autoport n'est pas réalisée.

Monsieur VERCLYTTTE, si vous avez des propos à abonder au sein du conseil municipal, vous avez un micro et je vous engage à appuyer sur le bouton afin de vous exprimer.

Monsieur le Maire nous a passé l'emprunt de 500 000 euros au 2 décembre car il n'avait déjà pas réalisé la recette d'investissement de cette vente-là. J'ai comme intuition que la vente n'est pas réalisée à ce jour.

Donc, la prudence, comme Monsieur PACULL vous y invite, est de mise dans cette affaire-là. Ce sont vos affaires internes à vous.

Monsieur le Maire n'est pas là, c'est son adjoint qui nous dit qu'il s'engage à ne rien signer tant que l'autre opération n'est pas réalisée.

L'avenir nous dira ce qui est fait par la commune.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

La voix est gravée dans le marbre et en public.

Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTTE

Vous venez de dire en cinq minutes ce que l'on avait dit en trente secondes.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Il est important, je pense, que tous ici on se le mette dans la tête, et Monsieur PACULL l'a fait remarquer, on parle de la commune, de son avenir, de l'engagement qui est fait à chaque fois que Monsieur le Maire signe dans le cadre de ses délégations que vous lui avez tous octroyées devant le conseil municipal.

Le Maire peut sans nous consulter signer en fin d'année un emprunt de 500 000 euros car il n'a pas réussi à rentrer des recettes de la vente d'un terrain, et en parallèle sur ce même conseil municipal on est amené à délibérer sur 14 000 euros par an sur une location. À moment donné, c'était un peu trop gros.

Nous sommes en conseil municipal pour prendre du temps afin de délibérer, c'est une question démocratique et nous avons tout à fait le droit de dire ce que nous pensons, et si je dois prendre cinq minutes au lieu de trente secondes, je prendrais cinq, dix, quinze minutes.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Ces mises au point étant faites, je vous propose de passer au vote pour approuver ces acquisitions, de charger Maître LAHITTE Notaire, de procéder à la rédaction des actes et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ces actes.

Le conseil municipal DÉCIDE PAR 19 VOIX POUR

**ET 8 CONTRE (Mesdames Claudine MARCEROU, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Anne LECLERCQ,
Messieurs Patrick FRANCES, Stéphane GRAU, Florent GALLIEZ, Jean-Christophe BOUSQUET,
Dominique NOËL)**

☛ **D'APPROUVER** l'acquisition à Monsieur FITOU Maurice, d'une parcelle cadastrée section AL 18 pour une surface totale de 53 m² au prix de 13 000 euros hors frais de notaires et de géomètre.

☛ **DE CHARGER** Maître LAHITTE, Notaire à LE BOULOU, de procéder à la rédaction des actes afférents à la cession.

☛ **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer les actes afférents à la cession et précise que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

☛ **DE DIRE** que la dépense sera inscrite au budget communal 2023.

05 – ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE APPARTENANT A MADAME BARBIER CAROL ET MONSIEUR GARCIA ANTONIO

Monsieur Jean-Marc PACULL a précisé lors de la présentation de la délibération concernant l'acquisition foncière appartenant à Monsieur FITOU Maurice, qu'elle est traitée concomitamment dans un souci d'efficacité mais avec un vote final séparé pour la forme.

**Le conseil municipal DÉCIDE PAR 19 VOIX POUR
ET 8 CONTRE (Mesdames Claudine MARCEROU, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Anne LECLERCQ,
Messieurs Patrick FRANCES, Stéphane GRAU, Florent GALLIEZ, Jean-Christophe BOUSQUET,
Dominique NOËL)**

- ☛ **D'APPROUVER** l'acquisition à Madame BARBIER Carol et Monsieur GARCIA Antonio, d'une portion de parcelle cadastrée section AL 20 pour une surface totale de 223 m² au prix de 55 000 euros hors frais de notaires et de géomètre.
- ☛ **DE CHARGER Maître LAHITTE**, Notaire à LE BOULOU, de procéder à la rédaction des actes afférents à la cession.
- ☛ **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer les actes afférents à la cession et précise que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.
- ☛ **DE DIRE** que la dépense sera inscrite au budget communal 2023.

06 - EXPERIMENTATION DE L'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DU BOULOU – En application de l'article L 2121.17

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Monsieur le Président introduit le sujet et cède la parole à M Pacull. Ce sujet me tombe dessus. Je précise qu'il s'agit d'une expérimentation ce qui conditionnera l'acceptation de certains membres du conseil dont je fais partie. Cette expérimentation durera jusqu'au 30 septembre avec des horaires de coupure de 23 heures à 5 heures. L'utilité de cette extinction se verra forcément dans les consommations. Dans une moindre mesure, il y a 40 réseaux équipés de LED et là l'économie est minime. Par exemple, une LED de 30 watts, sur une année en procédant à une coupure identique représente une économie de 5 euros.

Et c'est là que la fameuse expérimentation intervient avec une première phase de coupure mais avec d'autres phases dans des endroits où des LED sont déjà existantes on testera l'opération « j'allume ma rue ». C'est une opération qui consiste à éteindre les lumières et les personnes de la zone concernée avec un téléphone qui sera communiqué pourront allumer à la demande pendant un temps imparti (cinq, dix, quinze minutes) l'éclairage public. Cela est uniquement possible sur les endroits où il y a des LED.

Dans les autres endroits où l'on aura l'occasion de poser des LED, on testera un autre système avec une réduction très importante de l'éclairage de 10% (cela représente un gros clair de lune)

Il y aura des détecteurs de présence qui feront que la rue s'allumera à 100% s'il est détecté une personne.

Voilà ce qui sera fait dans cette phase d'expérimentation.

Pour cela, nous avons voté un budget de 200 000 euros pour 2023.

Saviez-vous que nous éclairons des zones de la commune de Tresserre, de Maureillas, des routes départementales ? Il faudra se poser les questions pour savoir si cela est toujours nécessaire que ce soit la Mairie du Boulou qui paye ces éclairages.

Également, il y a des zones qui ont été transférées à la communauté de communes où nous payons aussi des comptages.

Je ne sais pas si des conventions particulières avaient été établies. A se poser la question pour savoir si ce n'est pas à la communauté de communes de payer ces zones, à savoir toute la zone qui traverse depuis Leclerc jusqu'au pont Lluis Companys

Grace aux LED, cela nous permet d'avoir une puissance souscrite, donc un abonnement moindre. L'an dernier, on avait procédé à la révision de ces abonnements et on avait déjà un gain de 7 700 euros.

On avait aussi installé en 2021 des horloges astronomiques pour un coût de 17 000 euros. C'est une horloge qui est calée sur le coucher du soleil et qui permet de mesurer l'éclairement stable dans le temps.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Vous parlez d'une étude qui nous permettrait de compter sur 30% d'économies.

Peut-on savoir qui a mené cette étude ?

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Je pense que c'est notre prestataire CITELUM qui a fait ces études.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

J'ai envie de dire qu'une fois de plus nous avons « un coup de retard ».

On arrive au printemps, vous nous expliquez que vous avez enfin pris votre décision. Si je ne me trompe pas, la dernière fois, vous n'étiez pas d'accord entre vous. Monsieur PACULL, vous nous disiez que vous vouliez poursuivre le déploiement sur les plots lumineux de la ville en LED.

Là, on nous parle d'une expérience qui va débiter le 1^{er} mars qui prend en compte la période hivernale pour faire le point au 30 septembre. Demain nous sommes le premier jour du printemps climatique, le printemps arrive le 21 mars, les jours ont déjà commencé à rallonger.

Finalement, l'expérimentation avec le point à faire va se réaliser sur 20 jours et je trouve que ce n'est absolument pas suffisant.

Monsieur PACULL nous a fait un bel exposé mais j'ai l'impression que ce n'est pas clair.

Sur les horaires 23 heures/5heures, j'aurais aimé que l'on puisse en débattre car en période hivernale il y a des personnes pour qui c'est tard, qui rentrent du travail, qui vont chercher leurs enfants, des enfants qui rentrent du sport.

Je lis, « en période de fêtes et d'évènements particuliers l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit. En période estivale, les horaires seront adaptés ».

Horaires adaptés par qui, par quoi ? Quels horaires ? Sur quelle base ?

Avant le 30 septembre prochain, premier bilan de cette expérimentation qui sera proposé en conseil municipal.

Je trouve dommage que le plus important de l'observation ne va pas se faire sur la période totale de l'hiver en englobant l'automne également, mais sur le mois de mars où les jours auront déjà commencé à rallonger et ce ne sera pas du tout significatif.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Pour compléter les propos de Monsieur GRAU, est-ce que vous allez suspendre votre programme de rénovation d'éclairage public ?

Vous aviez rappelé que sur le budget 2023 on avait alloué une somme de 200 000 euros ?

Est-ce que vous allez stopper tous les changements en matière de LED qui sont une source d'économie très importante en matière d'éclairage ?

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

On aura ces 200 000 euros qui sont prévus. Et en parallèle de cette expérimentation, on va commencer les opérations que je vous ai indiquées comme « j'allume ma rue » qui peut démarrer car nous avons ciblé quelques secteurs.

Pour les LED à poser, le programme va continuer. Il y aurait certaines LED posées par la communauté de communes, qui sont à vérifier car ils n'ont pas enclenché la réduction de puissance. Une LED on peut la faire marcher à 100%, et à partir d'une certaine heure on peut programmer à 50%, 30%, 10%.

Le but est quand même d'avoir un service. On pourrait dire je suis plus radical dans les économies, j'éteins tout.

Ce n'est pas le cas, ce n'est pas ce qui va être fait.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Concernant « j'allume ma rue », est-ce que sa mise en place sera effective après le 30 septembre ou au 1^{er} mars ? Est-ce que vous avez, d'ores et déjà, évalué le coût de sa mise en place pour la commune ?

Je pense surtout à l'usage car il y a des personnes qui sont beaucoup plus à l'aise avec les nouvelles technologies et des personnes beaucoup moins à l'aise ; ce n'est pas forcément une question d'âge, mais parfois une question de moyens.

Il serait vraiment intéressant de penser à toutes ces personnes, et peut-être ne pas le faire de façon abrupte dans certains quartiers ; cibler des quartiers qui sont un peu plus représentatifs de ces populations qui sont plus à l'aise avec les nouvelles technologies. Je pense aux seniors qui ont envie de sortir leurs chiens à 23h45, la rue est éteinte, il faut que j'appelle un numéro pour que la rue s'allume, cela peut être compliqué pour toute cette population qui est fragile.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

L'idée est de proposer une alternative intelligente. Si l'on ne met pas en place ce système, c'est l'extinction qui est prévue. C'est ce système que je propose et auquel je tiens, car vous connaissez ma position sur l'extinction.

La première opération serait de l'ordre de 2 000 euros.

Il faudra faire beaucoup de communication afin que la population se l'approprie.

Il y a des garde fous car des petits malins pourraient s'amuser à allumer sans arrêt, le système est prévu pour cela car c'est géolocalisé. Si c'est un numéro répétitif, cela peut être bloqué par le système.

Intervention de Madame Aline MOSSE

Juste pour dire que de 23 heures à 5 heures que ce soit en hiver, automne, printemps, été, il fait nuit. Ce n'est pas une question de saisons.

C'est aussi une décision de Monsieur le Maire et s'il estime qu'à 23 heures c'est trop tôt, ce pourrait être 24 heures.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Nous sommes sur des questions qui engagent la population. Effectivement souvent à 23 heures il fait nuit même en été.

Si c'est une décision de Monsieur le Maire qui de manière autoritaire dit c'est 23 heures/5 heures, on n'a clairement pas notre mot à dire.

C'est vous qui le dites, Madame MOSSE, ce n'est pas moi.

Intervention de Madame Aline MOSSE

On va voter pour ou contre l'extinction. Monsieur le Maire a quand même le pouvoir de réajuster l'horaire s'il le faut.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Comment il va réajuster les horaires ?

Personnellement, à 23 heures je ne suis pas chez moi, je rentre du travail, je rentre de récupérer mes enfants.

Ce n'est pas du cas par cas, on ne va pas allumer devant mon habitation.

Cela va bien plus au-delà de ce que vous mettez en avant car dans ce que vous me présentez, il y a beaucoup d'approximations, d'interrogations.

Je me pose la question, à savoir comment je peux voter pour si je suis sensible à cette question d'économie pour la commune.

Comme j'ai dit, vous arrivez trop tard, après la bataille, vous nous présentez quelque chose qui n'est pas du tout abouti et cela laisse trop d'interrogations.

23 heures/5 heures, ce serait une décision de Monsieur le Maire, l'été on ne sait comment on va faire et on verra au 30 septembre comment on continue.

Je suis vraiment embêté pour trancher car j'ai l'impression que l'impact que cela peut avoir sur les habitants, vous ne l'évaluez pas correctement.

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAJEM (auxiliaire de séance)

L'extinction de l'éclairage public est soumise à délibération car l'éclairage public est rattaché à la compétence voirie qui dépend du conseil municipal.

La mise en œuvre de l'extinction relève là des pouvoirs de police du Maire et c'est dans cet optique que Monsieur le Maire prendra un arrêté et a la capacité, en fonction de l'évolution de l'expérimentation été / hiver, de la réguler.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Concernant les LED, au niveau de l'éclairage sportif des stades du Boulou, je crois savoir que la fédération française de football peut doter les collectivités d'un fond confortable en matière de subventions pour modifier les éclairages.

Est-ce que vous vous en êtes saisis ? J'espère que oui puisque vous êtes quand même sur la phase de la réflexion des LED.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur le changement de l'éclairage des stades ?

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

C'est une très bonne remarque et je vais vous préciser l'action qui a été engagée. Nous avons fait établir un devis pour passer en LED, un dossier de subvention a été déposé.

Au niveau de ces dossiers, même s'ils sont portés par des fédérations, cela fait un « effet entonnoir » qui retombe dans l'agence nationale du sport.

Concernant les subventions, il faudra se poser la question « à quelle hauteur on va être aidé » et selon le montant de l'aide, voir s'il est pertinent de le faire de suite ou pas.

Je vous dis cela, car l'étude qui a été faite pour les trois stades représente 146 000 euros. Donc, si on est aidé à 10%, vous imaginez bien que pour moi ce ne sera pas une priorité.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Pour rebondir sur ce que disait Madame MOSSE, à 23 heures il fait nuit. J'oublie des acteurs économiques de la commune, notamment les restaurateurs ; les avez-vous concertés ?

C'est quand même fait à « la louche » et sans vraiment réelles mises en forme qui peuvent permettre d'être sereins.

Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTTE

Je pense que cela a été expérimenté dans de très nombreuses communes et que l'on ne part pas « à l'aventure »

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Effectivement, se baser sur d'autres communes, c'est plutôt intéressant. Par contre c'est bien mieux d'évaluer l'impact sur sa propre commune.

Je prends l'exemple de la Rambla, l'éclairage des poteaux est complètement absent. Vous avez peut-être déjà commencé.

Je suis désolé, Monsieur VERCLYTTTE, vous pouvez me dire que les autres communes ont fait leur choix mais au moment le plus pertinent après avoir réalisé leur expérimentation. Se baser sur l'expérimentation des autres, je ne pense pas que ce soit la solution la plus à même dans l'intérêt de la commune.

Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTTE

C'est pourtant essentiel.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

C'est essentiel de mener sa propre expérimentation. On peut faire un jeu de ping-pong, je vais vous laisser le dernier mot et cela ira bien pour tout le monde.

Intervention de Monsieur Christian ERRE

Je ne vous comprends pas Monsieur GRAU. On parle de six mois d'expérimentation. C'est une période durant laquelle les particuliers, les commerçants, les professionnels pourront faire remonter ce qui ne leur convient pas.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

J'ai bien compris que c'était une période d'expérimentation. En revanche, elle arrive de manière abrupte.

J'ai l'impression que vous n'avez pas concerté les acteurs essentiels, que les horaires 23 heures/5 heures n'ont pas été discutés entre vous.

Effectivement, plus tard ils pourront faire remonter leurs doléances.

Mais nous arrivons à une période cruciale qui est la période estivale où les cures reprennent, les Thermes rouvrent, il va y avoir des touristes, des curistes. Il y a quand même des impacts à évaluer sans forcément se baser sur ce qui se passe à Céret, à Reynès, ou ailleurs sur l'intercommunalité.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Pour revenir sur l'éclairage de la Rambla, l'éclairage supérieur fonctionne et les poteaux qui sont proches de l'eau ne fonctionnent plus, car il y a beaucoup trop de défauts, un manque d'isolation.

On avait étudié la possibilité d'installer de l'éclairage qualitatif mais cette étude est repoussée car nous avons des économies à faire.

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

**Le conseil municipal DÉCIDE PAR 19 VOIX POUR
ET 8 ABSTENTIONS (Mesdames Claudine MARCEROU, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Anne
LECLERCQ, Messieurs Patrick FRANCES, Stéphane GRAU, Florent GALLIEZ, Jean-Christophe
BOUSQUET, Dominique NOËL)**

☛ **QUE L'ECLAIRAGE PUBLIC** sera interrompu sur tout le territoire communal la nuit de 23h00 à 5h00 dès que les horloges astronomiques seront installées et/ou programmées.

☛ **DE CHARGER** Monsieur le Maire de prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation suivant les indications mentionnées ci-dessus.

07 - PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

Monsieur le Président présente ce point à l'assemblée et indique que le tableau des effectifs permet à l'assemblée municipale de suivre la création et la fermeture d'emplois qui relèvent de sa compétence exclusive. Le pouvoir de nomination relève quant à lui de l'autorité territoriale.

Dans le cadre du fonctionnement de l'administration, je propose à l'assemblée la création de deux emplois.

Le premier dans le but de favoriser la progression de carrière d'un agent qui est susceptible de remplir les conditions d'avancement de grade,

Le second dans le cadre du recrutement par voie de mutation puis détachement d'un agent sur l'emploi de directeur général des services des communes de 2 à 10 000 habitants dont la vacance avait été normalement publiée sur l'emploi en voie d'extinction de secrétariat de mairie.

Il convient de rappeler qu'un poste est créé selon une estimation de besoins. Or si le recrutement se fait en fait sur un autre grade, une seconde délibération peut modifier le poste dans le respect de la nécessité d'assurer la continuité des services qui peut conduire exceptionnellement à procéder en urgence au recrutement, et à reprendre dans un second temps, la délibération requise comme le rappelle la réponse de l'Assemblée Nationale parue au journal officiel 489-20.

Il est donc nécessaire de créer les postes suivants :

- Filière culturelle, patrimoine bibliothèque, agent de patrimoine principal 1^{ère} classe à temps complet
- Emploi fonctionnel de direction, directeur général des services des communes de 2 à 10 000 habitants à temps complet

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Cela concerne le poste de directeur général des services. Juste une précision, il existait ce poste auparavant car Monsieur Rémi TEILLET occupait ce poste.

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAÏEM (auxiliaire de séance)

Cela fait partie du regard un peu nouveau lorsque nous arrivons sur un poste. On pensait que les choses « coulaient de source » et que les postes étaient déjà créés.

Le service des ressources humaines a fouillé pour essayer de trouver une délibération de création d' un emploi fonctionnel de directeur général des services des communes de 2 à 10 000 habitants. Il n'a pas été retrouvé de délibération créant cet emploi fonctionnel de direction.

Le tableau des effectifs qui m'a été présenté faisait mention d'un emploi de « secrétaire de mairie » mais pas d'emploi de « directeur général des services » et la vacance de l'emploi a été faite sur celui de secrétaire de mairie..

Mon intuition m'amène à penser depuis des décennies que vous avez fonctionné, et notamment lorsque vous étiez à des seuils de population inférieurs, avec un emploi de « secrétaire de mairie » qui reste d'ailleurs ouvert alors que c'est un grade en extinction.

C'est pourquoi il vous est proposé cette délibération.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Dans le tableau des effectifs, il faudra peut-être toiler car il y a beaucoup de postes qui ne sont non pourvus. On en garde un ou deux sous le coude afin de pouvoir réagir rapidement.

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)

Dans le principe, ce que souvent les gens ne maîtrisent pas forcément, c'est que le directeur général des services n'est pas qu'un titre. C'est un emploi fonctionnel de direction avec des responsabilités précises et qui correspond à un cadre d'emploi.

En général, le directeur général des services peut être recruté en détachement directement d'une collectivité d'origine ; j'aurais très bien pu être détaché directement de Mayotte sur l'emploi fonctionnel de directeur général des services

Ou il peut être muté dans son grade d'origine, le mien d'attaché principal et ensuite détaché sur l'emploi fonctionnel. Juste cette précision didactique sur le fonctionnement des emplois de direction.

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITE

☛ **DE VOTER** la création des postes suivants :

➤ Filière culturelle (Patrimoine et bibliothèques) :

1 – adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe – temps complet

➤ Emplois fonctionnels de direction :

1 – Directeur général des services des communes de 2 à 10 000 habitants – temps complet

☛ **DE DIRE** que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence (joint en annexe).

☛ **DE PRÉCISER** que les crédits correspondants sont prévus au budget communal 2023.

08 - MISE EN ŒUVRE DE MEDIATION OBLIGATOIRE POUR LES AGENTS DE LA COLLECTIVITE

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM

Monsieur le Président introduit le sujet et demande au Directeur général des services de présenter ce point spécifique. Au regard du rapport qui vous a été présenté, il y a une obligation de recourir à la médiation préalable lorsqu'il y a des conflits, que ce soit dans le secteur public ou privé, c'est ainsi que l'on a vu apparaître dans le secteur public les ruptures conventionnelles qui ont d'abord été élaborées dans le secteur privé et ensuite sont venues dans le secteur public, et se développent.

C'est une proposition de conventionner avec le centre de gestion qui gère la carrière des agents de la fonction publique territoriale, et donc de recourir à un médiateur dans les cas qui vous ont été évoqués dans les sept points exposés dans le rapport.

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITE

- ☛ **DE PROPOSER** d'adhérer à la mise en œuvre de médiation préalable obligatoire pour les agents de la collectivité.
 - ☛ **D'INFORMER** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.
 - ☛ **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer la mise en œuvre de cette médiation.
- Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

09 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DE LA COMMUNE DU BOULOU POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ALSH MATERNEL LES MERCREDIS ET LES VACANCES SCOLAIRES

Intervention de Madame Stéphanie PUIGBERT

Je vous présente une convention de mise à disposition du service de restauration et d'entretien de la commune du Boulou pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement.

Cette convention prévoit la disposition de locaux, de matériel, de bureaux, mais aussi d'agents communaux dont la rémunération est remboursée par la communauté de communes sur les temps définis.

Cette convention est établie à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITE

- ☛ **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition du service de restauration et d'entretien de la commune du Boulou pour le fonctionnement de l'ALSH maternel les mercredis et les vacances scolaires
- ☛ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition jointe à la présente délibération et tous documents y afférents.

10 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR LE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS DE MINEURS

Intervention de Madame Stéphanie PUIGBERT

Cette convention est établie entre la communauté de communes du Vallespir, la commune du Boulou et la maison des jeunes et de la culture.

Elle fixe les modalités de partenariat afin de soutenir la MJC dans la gestion du service d'accueil des enfants et des adolescents.

La communauté de communes verse à l'association une subvention annuelle, met à disposition une partie du mobilier, des équipements, mais aussi un véhicule de neuf places dont elle prend en charge l'entretien et l'assurance.

La commune du Boulou, quant à elle, met à disposition un immeuble, des locaux scolaires, le restaurant scolaire et prend en charge les consommations d'eau, d'énergie ainsi que l'entretien des locaux.

La MJC, quant à elle, s'engage à mettre en œuvre, à gérer et à organiser un centre de loisirs dans l'esprit du projet éducatif et du projet de territoire défini par la communauté de communes.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Est-ce que je peux participer au vote ? Je fais partie de l'équipe dirigeante de la MJC

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)

Vous faites ce que vous voulez en tant que conseiller municipal. Mais au titre du risque de conflit d'intérêt, il vaut mieux indiquer que vous ne prenez pas part à ce au vote.

Il est noté que Monsieur Grau n'a pas pris part au vote sur ce point.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITE

☛ **D'APPROUVER** le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens pour le fonctionnement des accueils de loisirs de mineurs

☛ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition jointe à la présente délibération et tous documents y afférents.

11 – FESTIVAL CONCOURS DE SARDANES 2023 – 28 JANVIER 2023

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Il s'agit d'une délibération de régularisation.

La ville du Boulou avec l'adjointe à la culture de l'époque avait décidé d'organiser un concours de composition de sardanes avec plusieurs finalités, l'animation de la ville, le développement de la culture catalane par le biais de la sardane et avoir du matériel (partitions) pour éventuellement un outil de promotion de la ville et ce à moindre coût.

C'est-à-dire que sans commander une sardane, cela nous a permis d'avoir dix sardanes pour un coût minime. Le thème retenu était l'eau et la ville du Boulou, c'était des sardanes dédiées à notre milieu.

La réalisation était prévue pour 2022. L'actualité a fait que cela n'a pas été possible, la cobla prévue ayant cessé son activité à cette période de façon inattendue.

Le temps de retrouver une cobla disponible a pris un certain temps.

Mais, dès cette époque, j'avais posé la question au service comptabilité pour la possibilité du paiement des prix et notamment pour savoir comment payer les finalistes de Catalogne Sud.

On m'avait répondu qu'il suffirait d'un RIB et que ce serait fait.

Le temps passe, le concours a lieu. Je voulais avertir les vainqueurs pour les féliciter et je reposes la question du paiement à la comptabilité. Et là, stupeur on me donne une version différente en me disant « le RIB ne suffira pas, il faut passer par une délibération »

Le montant total pour les quatre finalistes est de 4 000 euros.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Vous y avez répondu. Je voulais savoir pourquoi on passait la délibération après la date.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Est-ce que pour les années suivantes, on va anticiper et prévoir une enveloppe ?

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Je ne sais pas si ce sera juste un coût. Si c'est reconduit, il faudra remettre les choses en ordre.

Sur les dix sardanes, toutes ne seront pas exploitables. Si on devait faire un CD, il serait préférable d'organiser un autre concours.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DECIDE A L'UNANIMITE

☛ **D'EMETTRE** un avis favorable à l'attribution de ce montant total, dont la liste est évoquée ci-dessus, dans le cadre du festival de concours de Sardanes du 28 janvier 2023

☛ **DE DIRE** que les crédits sont prévus au budget communal.

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

L'ordre du jour étant terminé, je vous propose de passer aux questions diverses.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Pouvez-vous nous rassurer sur la date de la signature du contrat de crédit-bail Socali et nous garantir la signature après la vente des terrains de l'Autoport ?

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

La réponse est oui sauf que la signature du Distriport n'a pas été effectuée aujourd'hui.
Prestige Immo ne s'est pas présenté chez le notaire

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Je vous remercie Monsieur FAUCON pour votre sincérité et votre franchise.

Ce dont vous vous aviez prévenu à maintes et maintes reprises se produit. Nous vous avons alerté sur la capacité financière, sur le montage, sur tout ce que mettait en place Monsieur GOMEZ. Nous avons aussi des échos d'ailleurs qui n'étaient pas favorables.

On a clairement perdu du temps, de l'argent avec ce prêt qui intervient en fin d'année de 500 000 euros sur vingt ans, la commune est endettée.

Est-ce qu'il n'est pas temps maintenant de s'avouer que nous n'aurions pas dû choisir ce prestataire-là, qui je le rappelle au moment de l'appel à projets n'a pas donné une seule garantie bancaire. Il a donné la seule garantie qui passait par le « crowdfunding » c'est-à-dire qu'il n'a pas les moyens et qu'il fait appel à des plateformes de financement participatif, des investisseurs privés font le pari que son projet est le bon. Lui en contrepartie reçoit de l'argent et doit les rémunérer à hauteur de 10%. Il n'y avait aucune garantie bancaire

Concrètement, ne pas se présenter pour la signature de l'acte authentique, je n'aurais plus confiance en cette personne.

Je ne sais pas comment va se positionner la commune, comment va se positionner Monsieur le Maire.

Cela nous a déjà conduit à emprunter, parce que l'on attendait la recette d'investissement pour boucler le budget 2022.

Il est temps que cela s'arrête et que l'on revienne un petit peu à la raison dans cette affaire.

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

Je rappelle quand même que la Mairie n'était pas seule, il y avait la CCI, la mairie de St Jean et le Département.

Tous les quatre avec le syndicat mixte, on optait pour Prestige Immo. Nous sommes les quatre trompés.

Vous nous avez avertis, mais nous n'avons pas décidé seul

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Vous vous êtes bien moqués de nous à chaque fois de nos alertes. Si je me rappelle bien au dernier conseil municipal de décembre, quand Monsieur FRANCES a dit que vous alliez faire un emprunt de couverture pour pouvoir équilibrer le compte administratif, l'ancien directeur général des services nous a dit à ce moment-là « ne vous inquiétez pas, on signe le 22 et il est hors de question que l'on fasse un emprunt »

Déjà, à ce moment-là il y avait un gros signal d'alerte.

Maintenant, le rapporter à « on n'était pas les seuls », en attendant les terrains nous appartiennent, c'est nous qui vendons.

A moment donné quand je vends un terrain, je m'assure au minimum que la personne à qui je vends a la capacité financière de pouvoir me l'acheter ;

Cela a clairement mis la commune dans un emprunt de 500 000 euros sur vingt ans.

Les terrains ne vont pas se vendre, je pense que l'on va passer sur un nouvel appel à projets, on va reprendre dix-huit mois, voire deux ans avant que cela ne reparte, qui est un porteur de projets crédible.

Si ça vous satisfait de dire que vous étiez plusieurs à prendre la décision, je rappelle que la commune était le vendeur principal.

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

Je crois que cela ne nous satisfait pas ; on n'a pas le sourire, rassurez-vous.

On va voir ce que le syndicat mixte va décider.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

J'ose espérer que la commune du Boulou se positionnera sur un retrait total de l'offre de ce Monsieur ?

On ne va pas encore lui donner un délai

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

Non

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Je sais bien qu'au syndicat mixte, il y a trois acteurs à savoir la communauté de communes avec Le Boulou et St Jean, mais j'ose espérer que la Mairie va définitivement fermer la porte à ce Monsieur qui clairement a mis la commune en difficulté.

J'espère que la commune ne va plus lui apporter sa confiance.

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

Le syndicat mixte se réunit début de semaine pour prendre une décision.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Je rebondis là-dessus. L'appel à projets je l'ai lu à plusieurs reprises et il y avait quand même un préalable qui était de fournir des garanties bancaires. Ce porteur de projets ne les avait clairement pas et on vous l'a signalé dès le départ.

Intervention de Monsieur Alain GRANAT

Quelles sont les conséquences financières sur le budget 2023 ?

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

On va le voir avec la réunion du syndicat mixte de la semaine prochaine.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Les conséquences sont claires. On avait prévu le bonus de liquidation de 600 000 euros, vous l'avez inscrit au budget, donc vous n'allez pas dissoudre le Distriport.

On va devoir réduire certains projets. Cela a un impact sur 2022 avec la signature de cet emprunt de 500 000 euros et cela va en avoir un énorme sur le budget 2023.

Intervention de Madame Aline MOSSE

Sur le budget 2023, si cela ne se fait pas le centre technique municipal ne va pas déménager non plus.

On peut avoir recours à l'emprunt, on est loin d'être dans de gros endettements et que si l'on n'investit pas, que l'on n'a pas recours à l'emprunt on n'avance pas

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Vous êtes adjointe aux finances, vous ne pouvez pas dire que vous ne recourez pas au recours à l'emprunt.

Vous aviez tablé sur un investissement de 4 600 000 euros, vous faites finalement 2 000 000 euros et vous empruntez 1 000 000 euros sur 2 000 000 euros d'investissement sur l'année.

Et vous êtes obligés de faire un emprunt de 500 000 euros « ric rac » le 2 décembre.

Intervention de Madame Aline MOSSE

Les choses ne se sont pas faites. On fait un recours à l'emprunt pour investir, sinon on recule.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Tous autour de la table, vous vous mettez bien dans la tête que ce projet ne se fait pas. Vous êtes allés au bout, il n'y a pas eu une première signature le 22 décembre.

Monsieur le Maire signe un emprunt de 500 000 euros en se disant « là ça va passer ». Au moment du vote du budget, vous nous dites dans ce budget on inclut les 500 000 euros bonus de liquidation du Distriport .

Il en manquait 500 000 euros pour 2022 et il va manquer 600 000 euros sur le budget 2023.

Intervention de Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM

Vous nous confirmez donc que la Socali ne sera pas signé ?

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

Tant que l'on n'a pas le Distriport, non

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Clairement, vous vous positionnez comment vous commune du Boulou avant la réunion que vous allez avoir avec le syndicat mixte ? J'ai l'impression qu'il est urgent de dire « nous, on stoppe avec de Monsieur qui nous a mis réellement dans la panade ». Il faut se positionner comme ceci.

Monsieur GOMEZ porte sur la commune le plus gros investissement du département actuel à plus de dix millions d'euros. Il n'est pas en capacité de se présenter devant le notaire.

J'ai cru comprendre qu'il avait demandé des délais supplémentaires aux plateformes de « crowdfunding » pour rembourser ce qu'il devait sur l'achat du terrain de Lloveras.

A moment donné, je pense qu'il faut être clair et net. Tant pis on passe à autre chose, stop.

Intervention de Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM

Il semblerait quand même que Monsieur GOMEZ soit avec une procédure en fiducie concernant certains achats.

Par ailleurs, il avait été communiqué à Monsieur le Maire que toutes les communes qui avaient des projets avec ce Monsieur, avaient laissé présager ce qui allait se passer.

Il y a des communes qui refusent de répondre aux investisseurs et la plateforme refuse de prendre des investisseurs alors que c'est Monsieur GOMEZ qui en avait donné le nom.

Excusez-moi mais nous ne sommes pas du tout réjouis, je tiens à le préciser. On s'était même engagé, si l'affaire se faisait ce que nous souhaitions avec le devenir que cela allait apporter, à présenter des excuses publiques à Monsieur le Maire.

Je m'exprime très clairement, je suis désolée de ne pas pouvoir présenter mes excuses à Monsieur le Maire.

Nous aurions préféré nous tromper.

Intervention de Madame Claudine MARCEROU

Pourquoi l'ensemble du conseil municipal, y compris l'opposition n'est pas conviée lors des vœux au personnel ainsi que lors des départs à la retraite d'agents de la commune ?

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

Je me suis renseigné car je n'étais pas au courant. Il y a eu peut-être un problème au niveau du service mais j'ai quand même vu au pot de départ de Monsieur TEILLET des élus de l'opposition être dans la salle.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Si je peux rebondir sur votre réponse, effectivement au pot de départ de Monsieur TEILLET nous avons été conviés. La question porte sur les départs en retraite d'agents.

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

Je ne sais pas

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Vous nous avez envoyé qu'une seule invitation qui concernait Monsieur TEILLET. Je peux vous confirmer que pour l'ensemble de notre groupe, nous ne recevons jamais d'invitations de la part de la commune au départ à la retraite des agents.

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

Monsieur BENHAÏEM va regarder ça.

Intervention de Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM

Monsieur le Maire avait un projet qui lui tenait à cœur, à savoir la maison POUS

Est-ce que ce projet a avancé, où en est-on, est-il toujours d'actualité ?

Je sais bien que Madame POUS est décédée. Cela peut peut-être décaler ce projet ?

Il avait été question d'une fondation et il avait été dit que ce projet était un peu lourd pour la commune

Est-ce que l'on peut savoir si ce projet perdure et dans quelles conditions ?

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

Ce projet perdure. On a pris de nouveaux contacts avec les successeurs qui vont nous revoir une fois la succession faite. Il n'a jamais été question que la commune porte ce projet. Le projet est trop lourd, vous le saviez

Intervention de Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM

Je suis désolée mais il en a été question et je suis ravie de savoir que ce n'est pas la commune qui portera ce projet. Après, qu'il se réalise c'est tout à fait positif.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

A quelle date, Monsieur le Maire va prendre la présidence de la communauté de communes ?

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

Je n'ai pas de réponse à vous donner.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Avec la mise en place des containers aériens en centre-ville, une certaine partie de la population « seniors et personnes à mobilité réduite » ont manifesté leur mécontentement et font remonter la difficulté de manipulation. Quel rôle jouez-vous dans la prise en compte de ces éléments à la communauté de communes ?
Qu'est-il envisagé pour répondre au mieux aux usagers qui ont des difficultés à activer les ouvertures des trappes de ces colonnes ?

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

C'est vrai que ces containers posent des problèmes et ils seront remplacés à partir du mois de mai avec des trappes plus grandes et des accès aux pédales plus pratiques

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Est-ce que cela concerne aussi les containers qui sont posés en zones d'activités ?

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

Je ne sais pas si ce sont les mêmes.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

J'ai assisté à une réunion en tant que professionnel à la communauté de communes. On nous avait assuré la mise en place de nouveaux containers aériens. On nous a retiré les poubelles jaunes et on nous a positionné à certains endroits des poubelles pour les cartons, les emballages ménagers recyclables et on parle même de bio déchets. Ce en quoi j'avais alerté la communauté de communes sur le fait qu'aujourd'hui il fallait que ce soit pensé intelligemment dans le sens où si l'on éloigne un peu les containers pour les bio déchets, ça allait poser de grosses difficultés.

Moi, aujourd'hui 90% de mes déchets sont des bio déchets. Si on oblige les jeunes à aller à l'autre bout de la zone d'activités pour vider les poubelles, je pense qu'il va y avoir des dépôts sauvages.

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

On va voir avec Monsieur SANCHEZ ce qu'il pense de tout cela.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Les colonnes vont être changées au mois de mai.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Avez-vous avancé sur la vente de la parcelle VOIVRAY pour l'implantation d'un complexe hôtelier ?

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

Le groupe ACCOR nous a contacté pour prendre la parcelle, ils sont en train de chercher un gestionnaire pour l'exploiter.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Un nouveau plan de circulation se dessine au quartier du Maroc. Pouvez-vous nous le présenter ce soir ?

Intervention de Monsieur Hervé CAZENOVE

Non, car la concertation est en cours et n'est pas vraiment finalisée.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Merci pour votre réponse. La concertation est en cours, avec qui, avec quoi, pourquoi, quand ?

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

La concertation est en cours avec les riverains

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Excusez-moi mais la seule concertation en cours sur la commune est celle qui est sur l'affichage public pour la résidence seniors en entrée de la commune

Vous faites une concertation avec des réunions de quartiers ?

Intervention de Monsieur Hervé CAZENOVE

Nous avons envoyé des circulaires

Intervention de Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM

Elle est en cours ou elle va se mettre en place ?

Intervention de Monsieur Hervé CAZENOVE

Elle est en cours, le cabinet GAXIEU doit nous présenter un projet avec le sens de circulation à déterminer.

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

L'étude est faite, une circulaire va être distribuée pour savoir ce que veulent les riverains pour le sens de circulation. Ensuite, ce sera soumis au conseil municipal

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Dans ce plan de circulation, vous incluez l'avenue d'Espagne ou pas ?

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

Non.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Vous me confirmez ou m'infirmez que vous réfléchissez à mettre l'avenue d'Espagne sera en sens unique ?

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

Oui, on y réfléchit.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Je voulais juste rebondir sur la non signature de l'Autoport, on ne se réjouit pas.

Je pense au préalable le point d'entrée de cet appel à projets était celui d'avoir un terrain pour relocaliser les camions du parking VIA CONNECT

Vu les échos que l'on a sur les difficultés de Monsieur GOMEZ qui risque peut-être de perdre la propriété du terrain Lloveras, je me dis que si l'on en vient à un nouvel appel à projets, il va être bien compliqué de fournir ce terrain à proximité pour VIA CONNECT

Tout est imbriqué et cela va avoir de grosses conséquences pour la zone, pour la commune.

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

Monsieur GOMEZ a acheté le terrain LLOVERAS

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Oui, il l'a acheté, sauf qu'il n'a pas encore remboursé le « crowdfunding »

Oui, il a payé au propriétaire. S'il perd la propriété rien ne garantit que les nouveaux propriétaires, ils vont être multiples, vont avoir un intérêt à déplacer le parking VIA CONNECT.
Tout cela, vous l'étudierez lors de la réunion du syndicat mixte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30

Le conseil municipal APPROUVE A L'UNANIMITE le procès verbal du 28 février 2023

Le Maire,
François COMES



La secrétaire de séance,
Caroline ROCAS

